



RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 21° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

FRAIS DE RÉCEPTION ET D'ACCUEIL

Exercice financier : 2022-2023

Trimestre : octobre-novembre-décembre 2022

Description de l'activité	Date	Nombre de personnes prévues	Coût de l'activité
Aucuns frais de réception et d'accueil n'ont été engagés pendant la période.	–	–	– \$